

« Chants de Noël du Monde pour tous »

Une petite chorale se forme dans l'église de Sainte-Foy d'Aigrefeuille pour reprendre un répertoire des chants de Noël. Rejoignez-les le dimanche 20 Décembre à 18h pour chanter avec eux.

Un vin chaud et des desserts de Noël seront offerts, chacun peut amener s'il le souhaite quelques friandises ou autre à partager.



Inscription sur les listes électorales

Les personnes résidant depuis peu sur la commune, ainsi que les jeunes qui ont atteint l'âge de 18 ans ou qui l'atteindront avant le 29 Février 2016, peuvent s'inscrire sur les listes électorales à la Mairie avant le 31 Décembre 2015, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.



ALAE

La mairie et la ligue de l'enseignement 31 ont renouvelé leur convention pour l'année 2015/2016.

Monsieur CHEVILLON et son équipe assureront cette année avec un nouveau programme.

Nous remercions ces anciens présidents des associations suivantes et souhaitons la bienvenue aux nouveaux

- Mr. Antoine BLUSSON remplace Mr. Steeve ROUDIE au club de tennis,
- Mr. Christian MATTE remplace Mr. Gilbert BELINGUIER au club « Los aïnats de Santa fé »,
- Mme Céline DARGELAS remplace Mr. Eric NEAUPORT à la crèche « le Manège Enchanté »,
- Mr. Olivier THOUVENOT remplace Mme Eliane JEAN à l'école de musique.



Collecte de lunettes de vue



A l'occasion d'un récent séjour au Tchad, Monsieur Pascal NOUDJINGAR, habitant de notre commune a distribué à des malvoyants de ce pays d'Afrique, des lunettes de vue collectées auprès de quelques amis. Devant l'ampleur des attentes constatées, il souhaite élargir le cercle des donateurs. Nous invitons donc les saint-foyens qui ont des anciennes lunettes de vue de bien vouloir les apporter en mairie à Mme Gisèle MARTY (06.63.54.37.95) qui assurera la collecte en liaison avec Monsieur Pascal NOUDJINGAR. Merci d'avance pour votre générosité.

Les Dessins du Mois

A l'honneur ce mois-ci :

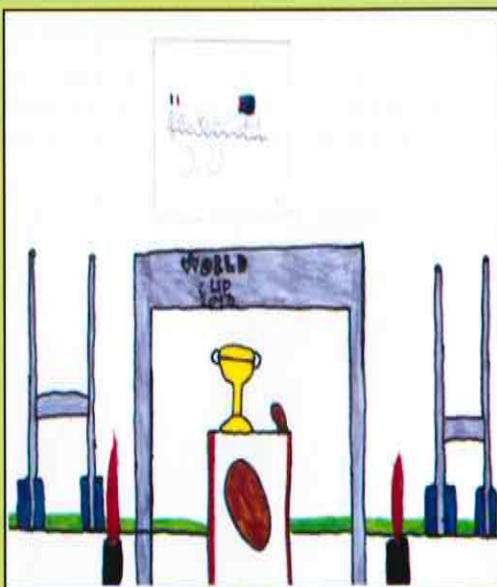
WITTERS Dorian

Classe de CM1

Et

ACTIER Julie

Classe de CM2



Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) du bassin de la Marcaissonne – Saune - Seillonne

Par courrier du Préfet de la Haute-Garonne, il a été demandé de recueillir l'avis du conseil municipal (séance du 18.09.2015), sur le projet de Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN) du bassin de la Marcaissonne - Saune - Seillonne, prescrit le 22 décembre 2011 et qui arrive dans sa dernière phase avant approbation.

Le document de référence jusqu'à ce jour était la Carte Informative des Zones Inondables (CIZI), qui établissait les zones à aléas moyen à faible et les zones à aléas fort.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune règlementait les droits à construire dans ces zones. Le PPRn fixera un zonage réglementaire.

Le conseil municipal a émis un avis favorable au projet cartographique de zonage et de règlement, en apportant toutefois des remarques particulières :

- classement d'une portion du lotissement Nougaro en zone à aléa moyen à faible,
- modification du zonage cartographique et de la note technique, pour indiquer que la digue du lotissement des Bruges soit considérée comme digue de protection pour un aléa de référence centennal.

L'ensemble des remarques du conseil municipal ont été prises en compte et ont donné lieu à modification. De plus, le cabinet Géosphair en charge de l'étude a considéré la digue comme élément de protection pour un aléa moindre que l'aléa de référence du PPRn, soit un aléa de période de retour supérieur à une crue cinquantennale, mais inférieure à la crue centennale.

A titre indicatif, l'enquête publique devrait se dérouler au début de l'année 2016, l'avis de la commune sera consigné ou annexé aux registres d'enquête, avec la possibilité d'être entendu par les commissaires enquêteurs désignés par le Tribunal Administratif de Toulouse.

Réunion Publique PPRn

Le 17/12/2015 à 18h30 à salle des fêtes de Sainte Foy d'Aigrefeuille se tiendra en présence des services de la DDT31 / Unité Prévention des Risques, une réunion publique en présence des commissaires enquêteurs avant le lancement au 1^{er} trimestre 2016 de l'enquête publique « Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) » de la Marcaissonne – Saune - Seillonne.

Prévention et traitement des chenilles processionnaires

Ces dernières années, des épisodes de prolifération des populations de chenilles processionnaires du pin ont été observés. Compte tenu de leurs caractéristiques urticantes, ces chenilles peuvent, à certaines périodes de l'année, occasionner des troubles pour la santé humaine et animale. La chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*), un insecte lepidoptère (papillon) est un redoutable ravageur des pins : Pin noir d'Autriche, Pin laricio de Corse, Pin laricio salzmann et Pin maritime, ainsi que des cèdres. Ce sont les chenilles qui provoquent une défoliation massive des végétaux. Les papillons femelles pondent environ 200 oeufs. Les chenilles apparaissent 30 à 50 jours plus tard. Groupées en colonies, elles tissent un nid soyeux blanc où elles passeront l'hiver à l'abri du froid, situé dans les parties hautes des pins. A la fin de l'hiver, les chenilles quittent leur nid et descendent en procession s'enfouir dans le sol pour se transformer en chrysalides. C'est à ce stade qu'elles deviennent urticantes et provoquent des démangeaisons douloureuses.

Les méthodes de lutte dépendent de la surface à traiter et des facilités d'accès aux arbres infestés. Quelles qu'elles soient (mécaniques, biologiques ou chimiques), elles doivent être adaptées aux cycles biologiques des insectes afin d'intervenir au bon moment. La biologie des espèces de papillon fait que la lutte ne peut intervenir que sur un délai très court.

La commune engagera une campagne de lutte chimique et mécanique durant l'hiver par le biais d'entreprises spécialisées.

Nous vous invitons à procéder de même pour participer efficacement à cette campagne d'éradication.

